

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3229

19 décembre 2013

### SOMMAIRE

Ady Plage 2 S.C.I. ....	154975	DWS Investment S.A. ....	154951
Allianz Global Investors Luxembourg S.A. .....	154952	Extra Fund Sicav .....	154950
Altaire S.A. ....	154948	Fidufisc International Sàrl .....	154992
AMPM Communication S.à r.l. ....	154967	Financial Planning and Development Hold- ing SA .....	154966
Amundi International Sicav .....	154967	Financial Planning and Development Hold- ing SA .....	154971
AZU s.à r.l. ....	154952	FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A. ....	154949
Barjac S.A. ....	154969	Gui Lin S.à r.l. ....	154953
Barjac S.A. ....	154969	Hamon Absolute Return Fund .....	154951
Barjac S.A. ....	154968	Intfideco .....	154949
Baumert,s.à r.l. ....	154972	Jemax S.A. ....	154946
BDC Dovana S.à r.l. ....	154977	JFI Holdings S.à r.l. ....	154961
Beauharnois S.A. ....	154970	Landco S.A. ....	154987
Bita Electronique S.A. ....	154968	Lux Copper S.à r.l. ....	154987
BNP Paribas Fortis Funding .....	154946	Nerthus Invest S.A. ....	154948
Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l. ....	154968	Novamil Invest S.A. ....	154947
Borealis (Luxembourg) S.C.A. ....	154967	Parecom S.A. ....	154952
Boremo Finance S.A. ....	154969	Paro S.A.-SPF .....	154947
Castelerand Finance S.A. ....	154968	Patrimmo S.A. ....	154949
CEP III First Equity S.à r.l. ....	154972	Pradier Participations S.A. ....	154958
Coble.Com S.A. ....	154970	Promvest S.A. ....	154947
Collectors S.à r.l. ....	154971	Rasec International Holding .....	154950
Collectors S.à r.l. ....	154970	Sauza International S.à r.l. ....	154973
Collectors S.à r.l. ....	154971	S.S.I. Partner G.m.b.H. ....	154992
Collectors S.à r.l. ....	154970	Taylor S.A. ....	154946
Constellation Investments S.A. ....	154969	Taylor S.A., SPF .....	154946
Constellation Investments S.A. ....	154967	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	154953
Constellation Investments S.A. ....	154992	Worldfloor Group S.A. ....	154966
Constellation Investments S.A. ....	154968		
Corporate Jet S.à r.l. ....	154971		
C.R.B. S.A., SPF .....	154948		
CRECHE ATTITUDE Luxembourg S.à r.l. .....	154992		

**Jemax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 158.260.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 10 janvier 2014 à 10.00 heures au siège de la société à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2012;
2. Présentation du Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013176371/591/18.

---

**BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING HELD EXTRAORDINARILY**

which will be held on *January 8, 2014* at 11.00 a.m. at Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Resignation with effect as from December 31, 2013 of Mr. Eric MAGRINI as director and discharge.
2. Appointment of Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director with effect as from January 2, 2014 until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.
3. Authorization to Intertrust (Luxembourg) S.A. to electronically file with the Luxembourg Trade and Companies Register in the name and on behalf of the company the excerpt in connection with the above mentioned replacement.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2013176372/29/19.

---

**Taylor S.A., Société Anonyme,  
(anc. Taylor S.A., SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 janvier 2014 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2013.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013176376/1023/17.

---

**Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le mercredi 8 janvier 2014 à 10.00 hrs au siège social de la société à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, avec

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2012;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2012;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013176374/561/18.

---

**Promvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.721.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 27 décembre 2013 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2012 et au 30 avril 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013171215/795/15.

---

**Novamil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be extraordinarily held on December 27th, 2013 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
6. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
7. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
8. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013171209/795/21.

---

**Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 6 janvier 2014 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales au titre des exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013176378/534/19.

---

**C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 janvier 2014 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2013.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013176373/1023/16.

---

**Altaire S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 janvier 2014 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013176380/1023/19.

---

**Patrimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 28.307.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu jeudi, le 16 janvier 2014 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30.06.2011 et au 30.06.2012. Affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013176377/504/16.

---

**Intfideco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 27 décembre 2013 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2012 et 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013171212/795/18.

---

**FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

Les actionnaires de la société anonyme Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A. sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 janvier 2014 à 11.00 au siège social, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 4<sup>e</sup> étage.

*Ordre du jour:*

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Modification des organes sociaux,
5. Divers.

Cette Assemblée sera suivie immédiatement d'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra également au siège social, portant sur l'ordre du jour suivant:

154950

*Ordre du jour:*

1. Décision quant à la continuation de la société au vu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir des informations ou un formulaire de procuration afin de se faire représenter peuvent s'adresser par fax ou courrier à la société comme suit: Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A., 25B, boulevard Royal, BP 430, L-2014 Luxembourg, Fax 00352 47 23 81.

*Pour le Conseil d'administration*  
Patrick Meunier / Patrick Houbert  
*Administrateurs*

Référence de publication: 2013175286/6102/29.

---

**Extra Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.791.

---

The Board of Directors inform you that the quorum required in order to vote the points set out on the agenda of the Extraordinary General Meeting held on 28 November 2013 was not attained. Therefore the Board of Directors is pleased to convene you to a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the SICAV, in front of a public notary, on *January 31, 2014* at 10:00 a.m. or any other later date at the registered office of the SICAV, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Winding-up and opening of the liquidation of the SICAV;
2. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Société cooperative, represented by Mrs. Anne-Laurent, as liquidator of the SICAV;
3. Determination of the powers and the remuneration of the liquidator;
4. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as auditor to the liquidation of the SICAV;
5. Discharge of the Directors and Auditors of the SICAV for the activities performed from 30 September, 2012 until the date of the liquidation of the SICAV;
6. Miscellaneous.

We remind you that in accordance with the provision of article 12 of the Articles of Incorporation of the SICAV, the determination of the Net Asset Value may be suspended upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the SICAV. Therefore, the Board of Directors has resolved to suspend the determination of the Net Asset Value as from the first convening notice, i.e. 6 November, 2013. Furthermore, we also remind you that in order to keep an equal treatment between the shareholders, the Board of Directors has resolved to suspend the issue, conversion and redemption of the shares as from 4 October, 2013.

Shareholders are further informed that the costs related to liquidation will be borne by the SICAV and accrued on the NAV calculated on 3 October 2013.

The shareholders are further advised that, according to the company law in Luxembourg, the resolutions set out on the above mentioned Agenda may be validly deliberated no matter how many shares will be present or represented at this second Extraordinary General Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013176379/755/33.

---

**Rasec International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

---

Madame, Monsieur,

Au nom du conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, j'ai l'honneur de vous convoquer à une

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 décembre 2013 à Luxembourg au siège social de la Société à 17h00, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Lecture des comptes intérimaires au 31 octobre 2013;
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise confirmant la méthode de calcul retenue pour la correction des comptes de la Société;
3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 27.354.627,- à un montant de EUR 14.659,50 par réduction de la valeur nominative de ses actions de EUR 933,- à EUR 0,50;
4. Proposition d'augmentation du capital social de la Société pour un montant global de EUR 1.155.400,-;
5. Souscription à l'augmentation de capital proposé par apport en nature de (i) la créance en compte courant accordée à la Société par M. Patrick Gentil pour EUR 582.360 et (ii) la créance en compte courant accordée à la Société par ALUDEV pour EUR 184.900;
6. Proposition d'augmentation du capital réservée à ALUDEV par conversion en capital d'une partie des intérêts dus par la Société à ALUDEV pour un montant de EUR 225.000,-;
7. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise décrivant les apports projetés et les modes d'évaluation adoptés et confirmant de la juste valeur des apports;
8. Modification corrélative des statuts;
9. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale extraordinaire débutera à 17h00, y seront débattus les points à l'ordre du jour.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale extraordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL HOLDING, à l'attention de M. Patrick GENTIL, 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Luxembourg. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 29 décembre 2013 à 18.00 heure locale.

*Au nom du Conseil d'Administration,*

Patrick GENTIL

*s. Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013171202/42.

### **DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement der Energy Revolution wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Sven Sendmeyer / Thomas Festerling

*Vice President / Vice President*

Référence de publication: 2013172146/13.

(130210691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

### **Hamon Absolute Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.701.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013, Relation: LAC/2013/56007,

que l'actionnaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, HAMON ABSOLUTE RETURN FUND, en liquidation, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 6 décembre 2013 à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174089/18.

(130212903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Parecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 111.135.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit le premier paragraphe de la publication, dans le Mémorial C n° 864 du 11 avril 2013, page 41462 de la société Parecom S.A.:

au lieu de: "Par jugement commercial VI no 285/13 du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société ROX S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, J.F. Kennedy.",

lire: "Par jugement commercial VI no 284/13 du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société PARECOM S.A. ayant eu son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois."

Référence de publication: 2013175916/17.

---

**AZU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2107 du 29 août 2013, page 101098, de la mention de dépôt du bilan de la société au 31 décembre 2011:

au lieu de:

«Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg»,

lire:

«Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2013176370/13.

---

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der nachfolgend aufgeführte Fonds aufgrund des Laufzeitendes am 29. November 2013 planmäßig aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0389618884	A0RAGC	Allianz PIMCO Unternehmensanleihen 2013 A (EUR)
LU0389620948	A0RAGE	Allianz PIMCO Unternehmensanleihen 2013 I (EUR)
LU0389619932	A0RAGG	Allianz PIMCO Unternehmensanleihen 2013 S (EUR)

Alle Anteilinhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Fonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Dezember 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft .

Référence de publication: 2013176375/755/16.

---

**Gui Lin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 31.348.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 551 du 16 mars 2006, pages 26418, d'un acte de cession de parts de la société Gui Lin S.à r.l.:

A la page 26418, à la fin du préambule dans le deuxième tableau:

au lieu de:

"

- Madame Fang Zhan, prénommée . . . . .	75 parts
- Monsieur Zhi Yong Zhan, prénommé . . . . .	25 parts
Total: cents parts sociales . . . . .	100 parts

",

lire:

"

- Madame Fang Zhan, prénommée . . . . .	25 parts
- Monsieur Zhi Yong Zhan, prénommé . . . . .	75 parts
Total: cents parts sociales . . . . .	100 parts

".

Référence de publication: 2013175915/22.

**WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

—  
*Préambule*

En vue de réaliser une fusion transfrontalière, l'organe de gestion de WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social situé au 17, Rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B57450 ("WEFIN" ou la "Société Absorbante"), et le conseil d'administration de De Waal International Management NV, une société anonyme belge, ayant son siège social situé à Ertbruggestraat 136, 2110 Wijnegem (Belgique), inscrite auprès du Registre des Personnes Morales d'Anvers sous le numéro 0430.952.093 ("WIM" ou la "Société Absorbée")(ensemble les "Sociétés Fusionnantes"), ont préparé conjointement un projet de fusion conformément à l'article 772/6 du Code des Sociétés belge («CS») et aux articles 257 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi Luxembourgeoise»).

Une fusion transfrontalière par absorption est une opération par laquelle tous les actifs et passifs ainsi que les droits et obligations de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante selon le principe de succession universelle, à la suite d'une dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

La Société Absorbante est détentrice de toutes les actions émises et en circulation de la Société Absorbée soit 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. La Société Absorbée est une filiale à 100% de la Société Absorbante de sorte que tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à la suite de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, sans émission de nouvelles actions par la Société Absorbante en contrepartie de ce transfert. Dès lors, il ne sera pas nécessaire de calculer de rapport d'échange ou d'augmenter le capital social de la Société Absorbante. Par conséquent, cette fusion consistera en une «fusion transfrontalière simplifiée», telle que visée à l'article 676 CS juncto 772/1 CS et aux articles 278 et suivants de la Loi Luxembourgeoise.

Les organes de gestion des sociétés parties à la fusion transfrontalière simplifiée s'engagent les uns envers les autres à mettre tout en oeuvre afin de réaliser cette fusion aux conditions décrites dans ce projet de fusion.

Les organes de gestion des sociétés concernées déclarent avoir pris connaissance de l'obligation légale pour chacune des sociétés participant à la fusion transfrontalière simplifiée d'une part de déposer ce projet de fusion au Grand Duché du Luxembourg auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et de publier ce projet dans le Recueil des Sociétés et des Associations (Mémorial C) au moins un mois avant l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante approuvant cette fusion transfrontalière simplifiée et d'autre part de déposer ce projet de fusion en Belgique au moins six semaines avant l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée approuvant cette fusion transfrontalière simplifiée.

**1. Identification des Sociétés Fusionnantes.** Les sociétés concernées par la fusion transfrontalière simplifiée sont les suivantes:

(i) WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l. (la Société Absorbante):

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l., la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est situé à 17, Rue Beaumont, L - 1219 (Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B57450.

L'objet social de WEFIN est le suivant:

- La commercialisation et la fabrication de produits textiles ainsi que tous services liés;
- Ma détention, l'acquisition, le contrôle, le développement, la mise à disposition d'actions et autres valeurs mobilières dans des sociétés de capitaux au Luxembourg et à l'étranger en son nom propre et pour son propre compte;
- Le placement et la gestion d'un portefeuille d'investissements;
- Les investissements immobiliers
- La fourniture de services de gestion à des sociétés du groupe ou à des tiers;
- D'emprunter ou d'octroyer des prêts à des sociétés du groupe;

La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que toutes transactions relatives à des biens immobiliers ou mobiliers.

(ii) De Waal International Management NV (la Société Absorbée):

De Waal International Management NV, la Société Absorbée, est une société anonyme belge, dont le siège social est situé à Ertbruggestraat 136, 2110 Wijnegem (Belgique), inscrite auprès du Registre des Personnes Morales d'Anvers sous le numéro 0430.952.093.

L'objet social de WIM est le suivant:

[Traduction libre de l'objet social de WIM]

La société a pour objet:

La réalisation de services sur les plans commerciaux, financiers, fiscaux, juridiques et comptables au sens le plus large de ces termes.

La société pourra réaliser son objet social tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui sont de nature à permettre directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Elle peut par voie de souscription, d'apport, de fusion, d'absorption, de collaboration, d'intervention financière ou d'accord, s'intéresser dans toutes autres sociétés, institutions ou entreprises, belges ou étrangères, dont l'objet social est semblable, apparenté, connexe ou analogue au sien ou dont la participation ou la collaboration peut contribuer à la réalisation de son objet.

Cette énumération n'est pas limitative de sorte que la société peut poser tout acte qui, de quelque manière que ce soit, peut contribuer à la réalisation de son objet social.

**2. Effets probables de la fusion transfrontalière simplifiée sur l'emploi.** La Société Absorbante compte 2 employés. La Société Absorbée compte 10 employés.

La simplification envisagée n'aura aucune incidence sur le niveau global de l'emploi des sociétés concernées. En effet, la fusion transfrontalière simplifiée n'interférera pas avec les droits et obligations actuels des employés. Les conditions de travail existantes (y compris entre autres l'ancienneté, les salaires, les assurances, les avantages extralégaux, la réglementation du temps de travail et les congés) resteront inchangés. L'opération n'entraînera aucune mesure à l'encontre des salariés.

**3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et des impôts directs comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.** D'un point de vue comptable ainsi que du point de vue des impôts directs belges, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 à 00h00. La date d'effet juridique sera le 1 février 2014 à 00h00.

**4. Droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux ou aux porteurs de titres autres que des actions représentatives du capital social ou les mesures proposées à leur égard.** Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ne détiennent pas de droits particuliers. Aucun droit spécial ne sera accordé aux actionnaires individuels dans le cadre de la fusion. Aucune mesure spéciale ne devra être prise à cet égard.

**5. Avantages particuliers attribués aux experts qui examinent le projet de fusion ainsi qu'aux membres des organes administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.** Conformément à l'article 772/9 §4 CS et à l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise, aucun rapport d'expert sur la fusion transfrontalière n'est requis dans le cas d'une fusion transfrontalière simplifiée. Par conséquent, aucun avantage particulier ne sera attribué à un expert.

Enfin, aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

**6. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts actuels de la Société Absorbante sont joints au présent projet de fusion en tant qu'Annexes I.

Les organes de gestion des sociétés concernées sont d'avis que, dans le cadre de la fusion transfrontalière simplifiée il ne sera pas nécessaire de modifier les statuts de la Société Absorbante pour continuer les activités de la Société Absorbée suite à la fusion.

Les statuts, la forme juridique, le nom, le siège social et le capital social de la Société Absorbante demeureront inchangés après la fusion transfrontalière simplifiée.

**7. Information sur les procédures de participation du personnel dans la Société Absorbante.** La Société Absorbante ne sera pas tenue de mettre en place la procédure de participation des salariés dans le cadre d'une fusion transfrontalière prévue dans le Livre IV, Titre II, Chapitre VI, Section IV du Code du Travail Luxembourgeois dans la mesure où les seuils pour l'application de cette procédure ne sont pas atteints par les Sociétés Fusionnantes.

**8. Information sur l'évaluation du patrimoine actif et Passif transféré à la Société Absorbante.** Tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à la valeur à laquelle ils sont enregistrés dans les comptes annuels au 31 janvier 2014 en totale continuité comptable. Tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront attribués à l'établissement stable belge de WEFIN.

L'organe de gestion de la Société Absorbante dans la fusion transfrontalière simplifiée envisagée confirme que cette fusion répond aux conditions édictées par les articles 211 et article 183bis du Code belge des Impôts sur les Revenus 1992, article 117§1 du Code des Droits d'Enregistrement ainsi que les articles 11 et 18§3 du Code des TVA belge. Par conséquent, la fusion transfrontalière simplifiée envisagée peut être réalisée de façon neutre fiscalement du point de vue de l'impôt des sociétés belge, TVA et droits d'enregistrement.

Par conséquent, la fusion transfrontalière simplifiée sera sans incidence fiscale.

**9. Dates des comptes des Sociétés Fusionnantes utilisées pour définir les conditions de la fusion transfrontalière simplifiée.** Des états intermédiaires datant pas plus de 3 mois de la Société Absorbante et la Société Absorbée sont utilisés pour établir les conditions de la fusion transfrontalière simplifiée souhaitée.

**10. Attestation du sol.** La Société Absorbée ne détient pas d'immeubles ni dispose de droit réel quelconque sur des immeubles dont la cession en vertu de la fusion entraîne une obligation de délivrer une attestation de sol sous le Décret de Sol de la Région Flamande.

**11. Droits des créanciers des Sociétés Fusionnantes.** Les créanciers des Sociétés Fusionnantes peuvent exercer leurs droits conformément à l'Article 268 de la Loi Luxembourgeoise et de l'article 684 CS.

Conformément à l'Article 262 (2) c) de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sans frais, en personne ou sur demande écrite, une information exhaustive sur les modalités et conditions selon lesquelles ils peuvent exercer leurs droits aux sièges des Sociétés Fusionnantes.

Afin de s'assurer que la fusion transfrontalière simplifiée proposée soit réalisée conformément aux dispositions légales et statutaires des sociétés concernées, les organes de gestion soussignés des sociétés participant à la fusion transfrontalière simplifiée veilleront à porter à la connaissance de l'autre partie et des actionnaires respectifs toutes les informations utiles, et de les notifier conformément au CS et aux dispositions des articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise.

Conformément à l'article 772/7 CS, le projet de fusion sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, et sera publié par extrait conformément à l'article 74 CS (ou sous la forme d'une notification conformément à l'article 75 CS, comprenant un lien hypertexte renvoyant au site internet sur lequel le texte du projet de fusion peut être trouvé).

Conformément aux articles 9 et 262 de la Loi Luxembourgeoise, le projet commun de fusion sera déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations au moins un mois avant la tenue des assemblées des sociétés approuvant la fusion.

Etabli en français et en néerlandais. Chaque conseil d'administration reconnaît avoir reçu deux copies dûment signées par les deux conseils d'administration, dont l'une est destinée au dépôt et à la publication, et l'autre est destinée à être conservée au siège social de la société.

Signé en 4 originaux

5 Décembre 2013.

*Pour WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l.*

La Société Absorbante

T. Bruinsma

*Mandataire*

De Waal International Management NV

La Société Absorbée

R. de Waal / T. Bruinsma

*Gérant / Gérant*

## Annexe

1. Statuts actuels de la Société Absorbante (comme ils s'appliqueront après la fusion transfrontalière simplifiée).  
Articles of association of the company which will exist after the completion of the cross-border, i.e. WE Finance and Services S.à.r.l.

WE FINANCE and SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l

17, Rue Beaumont,  
L-1219 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 57450

### English version;

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties above and all persons and entities that may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is:

- The trading and manufacturing (textile) and services related there to;
- The holding, acquiring, control, development and disposition of shares and other securities in limited liability companies established in Luxembourg and elsewhere, in its own name and for its own account;
- All portfolio investments and management of portfolio investments;
- The investment in real estate.
- Providing management services to group companies and third parties;
- Receive and grant loans from and to group companies.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name "WE FINANCE and SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.", in short "WE Fin S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at four million one hundred seven thousand four hundred seventy-one point seventy-six Euro (4.107.471,76.-EUR), divided into one hundred sixty-five thousand six hundred and ninety-five (165.695) shares with a par value of twenty-four point seventy-nine Euro (24,79.-EUR) each.

**Art. 7.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution by the partners in general meeting, with a majority amounting to 75% of the share capital.

**Art. 8.** The company is not dissolved for reason of incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

In case of decease of a shareholder the company will be continued with the heirs of the shareholder deceased.

**Art. 9.** Nor the shareholder(s) nor their heirs or creditors are authorized to seize the assets of the company or to take steps to block the activity of the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorized agents and are responsible only for execution of their mandates.

**Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns.

Each partner has voting rights commensurate which his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Resolutions of the company are only valid if they have been accepted by shareholders representing more than 50% of the share capital. Resolutions amending the articles of incorporation are only valid if accepted by shareholders representing at least 75% of the share capital.

**Art. 13.** The company's year commences on the first of February and ends on the thirty-first of January of each year.

**Art. 14.** Each year on the thirty-first of January, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 17.** At the time of the winding-up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 18.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

### Deutsche Fassung:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zugrunde legen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Der Handel und die Herstellung von Textilien und diesbezüglichen Dienstleistungen;
- Die Verwaltung, der Erwerb, die Kontrolle, die Verwertung und die Verfügung, für sich selbst und auf eigene Rechnung, von Gesellschaftsanteilen und anderen Wertpapieren in in Luxemburg und anderswo ansässigen Gesellschaften mit beschränkter Haftung;
- Alle Anlagen in Aktien und die Verwaltung seines Portfolio;
- Die Anlage in Immobilien;
- Das Stellen von verwaltungstechnischer Hilfe an Firmen der Gruppe und an Dritte;
- Aufnahme und Gewährung von Anleihen von and an Firmen der Gruppe.

Die Gesellschaft kann alle kommerziellen, industriellen oder finanziellen Geschäfte, sowie alle Transaktion im Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen, tätigen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "WE FINANCE and SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.", abgekürzt „WE Fin S.à r.l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vier Millionen einhundertsiebentausendvierhunderteinundsiebzig Komma sechsundsiebzig Euro (4.107.471,76.-EUR), eingeteilt in einhundertfünfundsechzigtausendsechshundertfünfundneunzig (165.695) Anteile mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79.-EUR).

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens 75% des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch deren Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter. Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

**Art. 9.** Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, oh Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Beschlüsse der Gesellschaft sind erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als 50% des Gesellschaftskapitals darstellen, an-genommen werden. Beschlüsse, welche eine Änderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 75% des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Februar und endet am einundreissigsten Januar eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am einundreissigsten Januar eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaft ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 18.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Référence de publication: 2013175249/275.

(130213551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Pradier Participations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 658.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.152.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

**A COMPARU**

Monsieur Damien BACHELOT, dirigeant d'entreprise, demeurant au 29, rue Pradier, F-92410 Ville d'Avray, en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme PRADIER PARTICIPATIONS S.A.

L'actionnaire unique prie le notaire d'acter:

I.- qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme PRADIER PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 166.152, constituée le 23 décembre 2011 par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 24 février 2012, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 17 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2343, page 112422 du 24 septembre 2013,

II.- qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique constate que le conseil d'administration lui a présenté le projet de fusion du 17 septembre 2013, prévoyant l'absorption de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée ART PRADIER, avec siège social au 29, rue Pradier, à F - 92410 Ville d'Avray en France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 535 962 206 (ci-après nommée «la Société Absorbée») par PRADIER PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, (ci-après nommée «la Société Absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié

au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2343 du 24 septembre 2013, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») telle que modifiée et également déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 24 septembre 2013,

et dont une copie reste annexée, après signature, "ne varietur", par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, ont été tenus à sa disposition au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

Confirmation est donnée également au moyen d'une attestation établie par le conseil d'administration de la société PRADIER PARTICIPATIONS S.A.

La lettre de renonciation de l'actionnaire et l'attestation du conseil d'administration resteront annexés aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique approuve ledit projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par PRADIER PARTICIPATIONS S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion annexé.

Du point de vue comptable, les opérations et tous les bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la Société Absorbante, à partir du 01 juillet 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique confirme avoir renoncé:

- à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266 (5) de la Loi,

- à l'établissement d'un rapport par le conseil d'administration tel que prévu à l'article 265 (1) de la Loi, le tout en application de l'article 265 (3) de la Loi.

Ensuite, l'actionnaire unique rappelle que l'article 266 (3) de la Loi prévoit l'application des règles prévues à l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) si aucun rapport d'expert sur le projet commun de fusion n'est établi ou si les conditions dudit article sont remplies. La société absorbante étant une société anonyme, un tel rapport prévu par l'article 26-1 est ainsi requis pour la présente opération de fusion.

L'actionnaire unique dépose ensuite le rapport établi le 11 octobre 2013, par la société ATWELL, Cabinet de révision Agréé

La conclusion de ce rapport est:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 12.000 parts sociales de la société absorbée ART PARADIER ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 9.600 actions de la société absorbante PRADIER PARTICIPATIONS SA d'une valeur nominale de EUR 10 à émettre en contrepartie.»

#### *Cinquième résolution*

Suivant l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée tenue en date du 5 décembre 2013, la Société Absorbée a approuvée purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants, à compter de ce jour:

a. La transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b. La Société Absorbée cesse d'exister;

c. L'annulation des parts sociales de la Société Absorbée; et

d. Toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

Vu l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente Assemblée Générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

En conformité avec l'article 271 (2) de la Loi, une copie de l'attestation de conformité prévue par l'article L. 236-29 du Code de commerce français, selon laquelle il est certifié que toutes les formalités devant être accomplies par la Société Absorbée en vertu de la loi française en vue de la réalisation de la fusion ont été accomplies a été présentée au notaire instrumentant (l'«Attestation de Conformité»). Est également présenté, le certificat de non opposition établi par le greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre e date du 19 novembre 2013.

L'Attestation de Conformité ainsi que le certificat de non opposition resteront attachés au présent acte après avoir été signés ne varietur par le notaire et l'Actionnaire Unique pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conformité avec l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant déclare ensuite avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion.

#### *Sixième résolution*

Conformément à ce qui est prévu dans le projet de fusion, l'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société PRADIER PARTICIPATIONS S.A. à raison de quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-huit mille euros (EUR 658.000) à sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 754.000) par l'émission de neuf mille six cents (9.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes à attribuer aux actionnaires de la Société Absorbée comme établi dans le projet de fusion.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique existant renonce en partie à son droit préférentiel de souscription.

#### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique accepte la souscription et la libération des neuf mille six cents (9.600) actions nouvelles par l'absorption de la Société Absorbée, sur base du rapport d'échange tel que prévu par le projet de fusion annexé, suivant lequel cent (100) parts sociales d'ART PRADIER donnent droit à quatre-vingt (80) actions de PRADIER PARTICIPATIONS S.A., comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sont alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Damien BACHELOT, dirigeant d'entreprise, demeurant au 29, rue Pradier, F-92410 Ville d'Avray lequel déclare souscrire neuf mille cinq cent quatre (9.504) actions nouvelles en usufruit et les libérer entièrement par l'apport de onze mille huit cents quatre-vingt (11.880) parts sociales en usufruit dans le capital de la Société Absorbée.

- Madame Florence BACHELOT, médecin, demeurant au 29, rue Pradier, F-92410 Ville d'Avray ici représenté par Monsieur Damien BACHELOT précité, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivré 4 décembre 2013, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

laquelle déclare souscrire, par l'intermédiaire de son mandataire, quatre-vingt-seize (96) actions nouvelles en usufruit et les libérer entièrement par l'apport de cent vingt (120) parts sociales en usufruit dans le capital de la Société Absorbée.

- Monsieur Victor BACHELOT, étudiant, demeurant au 29 rue Pradier, 92410 Ville d'Avray, ici représenté par Monsieur Damien BACHELOT précité, agissant en vertu d'un procuration sous seing privée lui délivré le 4 décembre 2013,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

lequel déclare souscrire, par l'intermédiaire de son mandataire, trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles en nue-propriété et les libérer entièrement par l'apport de quatre mille (4.000) parts sociales en nue-propriété dans le capital de la Société Absorbée.

- Monsieur Gaspard BACHELOT, étudiant, demeurant au 29 rue Pradier, 92410 Ville d'Avray, ici représenté par Monsieur Damien BACHELOT précité, agissant en vertu d'un procuration sous seing privée lui délivré le 4 décembre 2013,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

lequel déclare souscrire, par l'intermédiaire de son mandataire, trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles en nue-propriété et les libérer entièrement par l'apport de quatre mille (4.000) parts sociales en nue-propriété dans le capital de la Société Absorbée.

- Monsieur Charles BACHELOT, étudiant, demeurant au 29 rue Pradier, 92410 Ville d'Avray, ici représenté par Monsieur Damien BACHELOT précité, agissant en vertu d'un procuration sous seing privée lui délivré le 4 décembre 2013,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

lequel déclare souscrire, par l'intermédiaire de son mandataire, trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles en nue-propriété et les libérer entièrement par l'apport de quatre mille (4.000) parts sociales en nue-propriété dans le capital de la Société Absorbée.

Les souscripteurs représentés par leur mandataire dûment autorisé, déclarent être les uniques bénéficiaires et créanciers de l'apport des douze mille (12.000) parts sociales de la Société Absorbée, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert.

La justification de l'existence et du montant de l'apport, consistant aux douze mille (12.000) parts sociales de la Société Absorbée, a été rapportée au notaire instrumentant et les actionnaires, agissant à travers leur mandant dûment nommé,

déclare que la valeur de la Contribution a été certifiée à quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000) dans le rapport d'échange tel que décrit dans le projet de fusion du 17 septembre 2013, et suivant le rapport établie le 11 octobre 2013 par le cabinet de révision agréée ATWELL

*Neuvième résolution*

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent, les actionnaires de la société décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 754.000) divisé en soixante-quinze mille quatre cents (75.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.»

*Certificat de réalisation définitive de la fusion*

Le notaire instrumentaire certifie que:

a) la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg; et

b) que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies.

La Fusion produira ses effets entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et vis-à-vis des tiers avec la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.900.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ce dernier a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. BACHELOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2013. Relation: RED/2013/2147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé) T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013175095/167.

(130212105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**JFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.725.

In the year two thousand and thirteen, the seventh day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of JFI Holdings S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174725 (the Company).

The Company was incorporated on 16 January 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 647 of 16 March 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, dated 27 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2695 of October 29, 2013.

THERE APPEARED:

Glenhuron Finance Company GmbH, a company existing and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at Grabenstrasse 15, 8200 Schaffhausen, Switzerland, registered with the Commercial Register of Canton Schaffhausen under number CH-020.4.043.522-9 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a special power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it holds all the shares issued in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. reduction of the nominal value of the shares from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to five cents (USD 0.05) so that the share capital of the Company amounting to one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) be represented by three million (3,000,000) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each;

2. reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-two United States Dollars and fifty cents (USD 149,992.50) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) represented by three million (3,000,000) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each, to the amount of seven United States Dollars and fifty cents (USD 7.50), by way of the redemption and immediate cancellation of two million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty (2,999,850) shares, having a nominal value of five cents (USD 0.05) each, and creation and allocation of the amount of the decrease to a reserve account of the Company;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand six hundred ninety-five United States Dollars and ten cents (USD 50,695.10) in order to bring it from its current amount of seven United States Dollars and fifty cents (USD 7.50) represented by one hundred fifty (150) shares, having a nominal value of five cents (USD 0.05) each, to the amount of fifty thousand seven hundred two United States Dollars and sixty cents (USD 50,702.60) by way of the issuance of one million thirteen thousand nine hundred two (1,013,902) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each;

4. amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

5. amendment to the share register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the share register of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to five cents (USD 0.05) so that the share capital of the Company amounting to one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) is now represented by three million (3,000,000) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-two United States Dollars and fifty cents (USD 149,992.50) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) represented by three million (3,000,000) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each, to the amount of seven United States Dollars and fifty cents (USD 7.50), by way of the redemption and immediate cancellation of two million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty (2,999,850) shares, having a nominal value of five cents (USD 0.05) each, and create and allocate the amount of the decrease to a reserve account of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand six hundred ninety-five United States Dollars and ten cents (USD 50,695.10) in order to bring it from its current amount of seven United States Dollars and fifty cents (USD 7.50) represented by one hundred fifty (150) shares to the amount of fifty thousand seven hundred two United States Dollars and sixty cents (USD 50,702.60) by way of the issuance of one million thirteen thousand nine hundred two (1,013,902) shares having a nominal value of five cents (USD 0.05) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to all the newly issued shares of the Company having a nominal value of five cents (USD 0.05) and to fully pay them up as follows:

(i) one hundred sixty-four thousand fifty-two (164,052) shares shall be paid by way of a contribution in kind consisting of the shares that the Sole Shareholder holds in the share capital of (a) JFS US Investments Inc., a company incorporated in the United States of America with registered office is at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle, Delaware 19801 and having a total of 91 common shares for an aggregate value of USD 107,005,100; (b) JFS US Holdings Inc; a company incorporated in the United States of America with registered office at 50 Maplehurst Drive, Brownsburg, Indiana USA 46112-9085509 and having a total of 21 common shares for an aggregate value of USD 2,000,000; (c) JFI Global Purchasing Limited, a company incorporated in Barbados with registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, International Trading Centre, Warrens, St. Michael, Barbados and having a total of 55,010,000 common shares for an aggregate value of USD 55,002,000; and (d) JF Style UK Limited, a company incorporated in the United Kingdom with registered office at 5th Floor 6 St. Andrew

Street, London EC4A 3AE, United Kingdom and having a total of 30,000 common shares for an aggregate value of USD 45,800 (together the Shares), such Shares having an aggregate value of one hundred sixty-four million fifty-two thousand United States Dollars (USD 164,052,000) (the Contribution in Kind); and

(ii) eight hundred forty-nine thousand eight hundred fifty (849,850) shares shall be paid by way of a contribution in cash in the amount of forty-two thousand four hundred ninety-two United States Dollars and fifty cents (USD 42,492.50) (the Contribution in Cash), which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Contribution in Kind shall be allocated as follows:

a) an amount of eight thousand two hundred two United States Dollars and sixty cents (USD 8,202.60) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

b) an amount of one hundred sixty-four million forty-three thousand seven hundred ninety-seven United States Dollars and forty cents (USD 164,043,797.40) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of ownership and value of the Shares has been produced to the undersigned notary through a report issued by KPMG, réviseur d'entreprises à Luxembourg (the Report), dated 7 November 2013 (the Balance Sheet).

The Report states in essence that:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the non-cash contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares and the share premium to be issued as consideration"

The amount of the Contribution in Cash is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Report, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the registration formalities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at fifty thousand seven hundred two United States Dollars and sixty cents (USD 50,702.60), represented by one million fourteen thousand fifty-two (1,014,052) shares in registered form, having a nominal value of five cents (USD 0.05) each."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de JFI Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174725 (la Société).

La Société a été constituée le 16 janvier 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 16 mars 2013. Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, le 27 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2695 du 29 octobre 2013.

A COMPARU:

Glenhuron Finance Company GmbH, une société constituée et existant selon les lois de Suisse, dont le siège social se situe Grabenstrasse 15, 8200 Schaffhausen, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Schaffhausen sous le numéro CH-020.4.043.522-9 (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier auprès de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il possède toutes les actions émises dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant;

1. réduction de la valeur nominale des actions de mille dollars américains (USD 1.000) à cinq cents (USD 0,05) de sorte que le capital social de la Société d'un montant s'élevant à cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) soit représenté par trois millions (3.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 149.992,50) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, au montant de sept dollars américains et cinquante cents (USD 7,50), par le rachat et l'annulation immédiate de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (2.999.850) actions ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, et création et affectation du montant de la réduction à un compte de réserve de la Société;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille six cent quatre-vingt-quinze dollars américains et dix cents (USD 50.695,10) afin de le porter de son montant actuel de sept dollars américains et cinquante cents (USD 7,50) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, au montant de cinquante mille sept cent deux dollars américains et soixante cents (USD 50.702,60) par l'émission de un million treize mille neuf cent deux (1.013.902) actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune;

4. modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour;

5. modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actions; et

6. divers.

III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de réduire la valeur nominale des actions de mille dollars américains (USD 1.000) à cinq cents (USD 0,05) de sorte que le capital social de la Société s'élevant à cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) soit désormais représenté par trois millions (3.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 149.992,50) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, au montant de sept dollars américains et cinquante cents (USD 7,50), par le rachat et l'annulation immédiate de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (2.999.850) actions ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, et de créer et d'affecter le montant de la réduction à un compte de réserve de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille six cent quatre-vingt-quinze dollars américains et dix cents (USD 50.695,10) afin de le porter de son montant actuel de sept dollars américains et cinquante cents (USD 7,50) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, au montant de cinquante mille sept cent deux dollars américains et soixante cents (USD 50.702,60) par l'émission de un million treize mille neuf cent deux (1.013.902) actions d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Actionnaire Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les actions de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune et de les libérer intégralement de la manière suivante:

(i) cent soixante-quatre mille cinquante-deux (164.052) actions seront libérées par un apport en nature qui se compose d'actions que l'Actionnaire Unique possède dans le capital social de (a) JFS US Investments Inc., une société constituée aux Etats-Unis d'Amérique dont le siège social se situe 1209 Orange Street Wilmington, New Castle, Delaware 19801 et disposant d'un total de 91 actions ordinaires pour une valeur totale de USD 107.005.100; (b) JFS US Holdings Inc; une société constituée aux Etats-Unis d'Amérique dont le siège social se situe 50 Maplehurst Drive, Brownsburg, Indiana USA 46112-9085509 et disposant d'un total de 21 actions ordinaires pour une valeur totale de USD 2.000.000; (c) JFI Global Purchasing Limited, une société constituée à la Barbade dont le siège social se situe 2<sup>nd</sup> Floor, International Trading Centre, Warrens, St. Michael, la Barbade 9085509 et disposant d'un total de 55.010.000 actions ordinaires pour une valeur totale de USD 55.002.000; et (d) JF Style UK Limited, une société constituée au Royaume-Uni dont le siège social se situe 5<sup>th</sup> Floor, 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni et disposant d'un total de 30.000 actions ordinaires pour une valeur totale de USD 45.800 (ensemble les Actions), lesquelles Actions ont une valeur totale de cent soixante-quatre millions cinquante-deux mille dollars américains (USD 164.052.000) (l'Apport en Nature); et

(ii) huit cent quarante-neuf mille huit cent cinquante (849.850) actions seront libérées par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 42.492,50) (l'Apport en Numéraire) qui sera intégralement affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'Apport en Nature sera affecté de la manière suivante:

a) un montant de huit mille deux cent deux dollars américains et soixante cents (USD 8.202,60) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

b) un montant de cent soixante-quatre millions quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante cents (USD 164.043.797,40) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été produite au notaire instrumentant par un rapport émis par KPMG, réviseur d'entreprises à Luxembourg (le Rapport) daté du 7 novembre 2013 (le Bilan).

Le Rapport indique essentiellement que:

«Sur base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous aurait laissé croire que la valeur de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission qui seront émises en contrepartie.»

Le montant de l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Le Rapport, après signature ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante mille sept cent deux dollars américains et soixante cents (USD 50.702,60) représenté par un million quatorze mille cinquante-deux (1.014.052) actions sous forme nominatives ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacune individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actions.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51700. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166124/247.

(130203405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

**Worldfloor Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.618.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Raymond LAMY, gérant de sociétés, né à Houffalize (Belgique), le 5 janvier 1949, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 22, rue de la Chaurnô,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "WORLD FLOOR GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172618, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2974 du 7 décembre 2012;

- Que le comparant est le seul actionnaire actuel ("Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de Steinfort à L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Garnich (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161130/40.

(130197011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

**Financial Planning and Development Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165455/10.

(130202584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

**AMPM Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 3, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 147.458.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013165311/10.

(130201972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 27 septembre 2013*

Démissions de Messieurs Philippe CHOSSONNERY et Guillaume WEHRY de leur fonction d'administrateur du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions de Messieurs Philippe CHOSSONNERY et Guillaume WEHRY de démissionner de leur fonction d'administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Cooptation de Messieurs Guillaume ABEL et Bernard DE WIT en qualité d'administrateur en remplacement de Messieurs Philippe CHOSSONNERY et Guillaume WEHRY

Le Conseil d'Administration décide de coopter Messieurs Guillaume ABEL, résidant professionnellement au 9193 Boulevard Pasteur, 75 015 Paris, France, et Bernard DE WIT résidant professionnellement au 91-93 Boulevard Pasteur, 75 015 Paris, France, en qualité d'administrateur en remplacement de Messieurs Philippe CHOSSONNERY et Guillaume WEHRY avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165312/19.

(130202383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013165329/10.

(130202576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Constellation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Waternaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 novembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société CONSTELLATION INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.129 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2013165379/15.

(130202546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Constellation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

## EXTRAIT

M. Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 novembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société CONSTELLATION INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.129 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clive GODFREY.

Référence de publication: 2013165380/15.

(130202546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013165368/10.

(130202580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Barjac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.867.

Par la présente, nous démissionnons avec effet au 31 décembre 2011 de notre mandat de Commissaire de votre société BARJAC S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.867.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2013165332/11.

(130202420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165328/9.

(130202571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Bita Electronique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.456.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165343/9.

(130202636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Boremo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.564.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société Boremo Finance S.A. en date du 25 novembre 2013 les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant à compter du 15 novembre 2013:

Monsieur Bradley Gates, né le 15 juillet 1970 dans le Minnesota, aux Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 1ère avenue, 5600M - Le Broc Center Z.I., 06510 Carros le Broc, France.

2. Nomination du nouvel Administrateur suivant à compter du 15 novembre 2013 et pour une durée de 6 ans:

Monsieur Masroor Ali, né le 20 mars 1961 à Greenford dans le Middlesex au Royaume Uni, ayant pour adresse professionnelle 6 Canon Harnett Court, Warren Farm, Wolverton Mill, Milton Keynes MK12 5NF, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013165330/19.

(130202367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Barjac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.867.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'Administrateur de votre société BARJAC S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 153.867.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Jean-Paul FRANK.

Référence de publication: 2013165331/10.

(130202420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Barjac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.867.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'Administrateur de votre société BARJAC S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B.153.867.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Max GALOWICH.

Référence de publication: 2013165333/10.

(130202420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Constellation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 novembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société CONSTELLATION INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.129 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2013165381/15.

(130202546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 novembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013165378/16.

(130202032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 novembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013165377/16.

(130202031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Coble.Com S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 73.241.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme COBLE.COM S.A., R.C.S. Luxembourg B 73241.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013165372/12.

(130202612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Beuharnois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013165339/10.

(130202579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.313.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165360/10.

(130202596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 novembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013165375/16.

(130202029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 novembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013165376/16.

(130202030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Financial Planning and Development Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.813.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013165460/12.

(130202589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Baumert,s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013165336/14.

(130202123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

**CEP III First Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.994.

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Van Raemdonck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CEP III First Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 179.994, par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 8 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"), numéro 2646 du 23 octobre 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 septembre 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée au susdit acte du 12 septembre 2013 reçu par le notaire soussigné.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 12 septembre 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2013, Relation: LAC/2013/41576, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 octobre 2013 sous la référence L130181608.

En effet, la dénomination "CEP III First Participations S.à r.l. SICAR " a été erronément donnée à l'associé unique de la Société, alors que la dénomination exacte qui aurait dû être mentionnée à l'acte dont il est question ci-avant, était "CEP III Participations S.à r.l. SICAR " et ceci tant dans la version française que dans la version anglaise de l'acte notarié.

La comparante déclare que toutes les résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van Raemdonck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51914.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising

Pour expédition conforme délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165369/40.

(130202537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

**Sauza International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 220.645,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.835.

In the year two thousand and thirteen on the eleventh day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEAM EUROPE S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.112,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on October 11, 2013.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That BEAM EUROPE S.À R.L., aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of SAUZA INTERNATIONAL S.À R.L., having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 4, 2013 which publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the "Company").

II. The Company's articles of association (the "Bylaws") have not been amended.

III. That the Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

IV. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider a change of the Company's functional currency from Euro to Mexican Peso and a redenomination of the share capital from Euro to Mexican Peso;

2. Consider dividing the share capital into shares of one Mexican Peso (MXN 1.-) each;

3. Consider amending the first paragraph of Article 6 of the Bylaws to give it the following content:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital of the Company amounts to two hundred twenty thousand six hundred forty five Mexican Pesos (MXN 220,645) represented by two hundred twenty thousand six hundred forty five (220,645) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.";

4. Miscellaneous.

V. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's functional currency from Euro to Mexican Peso and accordingly to redenominate the Company's share capital from its Euro denominated amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) to two hundred twenty thousand six hundred forty five Mexican Pesos (MXN 220,645) using a spot exchange rate on October 1, 2013 of EUR 1.- = MXN 17.7940. The rounding shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to restate the number of shares representing the Company's share capital and their par value, so that henceforth the share capital of the Company amounts to two hundred twenty thousand six hundred forty five Mexican Pesos (MXN 220,645) represented by two hundred twenty thousand six hundred forty five (220,645) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Bylaws, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital of the Company amounts to two hundred twenty thousand six hundred forty five Mexican Pesos (MXN 220,645) represented by two hundred twenty thousand six hundred forty five (220,645) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred EURO (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le onze octobre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

BEAM EUROPE S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.112,

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que BEAM EUROPE S.A R.L., précité, est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SAUZA INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et constitué aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2013, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»).

II. Les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.

III. Que le capital social de la Société est de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de la devise de la Société de l'Euro au peso mexicain et modification de la devise du capital social de Société de l'Euro au peso mexicain;

2. Division du capital social en parts sociales d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune;

3. Modification du paragraphe premier de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt mille six cent quarante cinq pesos mexicains (MXN 220.645) représenté par deux cent vingt mille six cent quarante cinq (220.645) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

4. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise de la Société de l'Euro au peso mexicain et en conséquence de convertir le capital social de la Société s'élevant à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) en deux cent vingt mille six cent quarante cinq pesos mexicains (MXN 220.645) en utilisant le taux de change de EUR 1,- = MXN 17,7940. L'arrondi sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société ainsi que leur valeur nominale, de façon à ce que le capital social de la Société s'élève à deux cent vingt mille six cent quarante cinq pesos mexicains (MXN 220.645) représenté par deux cent vingt mille six cent quarante cinq (220.645) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt mille six cent quarante cinq pesos mexicains (MXN 220.645) représenté par deux cent vingt mille six cent quarante cinq (220.645) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47071. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158207/125.

(130193493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

### **Ady Plage 2 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 47, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg E 5.199.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le 18/11/2013.

Les soussignés:

1.- Monsieur Tom BEILER, architecte diplômé, né le 04.12.1968 à Luxembourg, demeurant à 47, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, et

2.- Madame Françoise LEESCH, épouse BEILER, fonctionnaire, née le 22.10.1974 à Luxembourg, demeurant à 47, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination sociale de "ADY PLAGE 2 S.C.I.", (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** Le siège social est établi à 47, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000,00 EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de cinquante euros (50,00 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

A 1.- Tom BEILER, prénommé part d'intérêt; . . . . .	1
A 2.- Françoise BEILER-LEESCH, prénommée parts d'intérêts; . . . . .	99
Total: Cent parts d'intérêts, . . . . .	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 6.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

**Art. 7.** La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 9.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

**Art. 10.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

**Art. 11.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 12.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérants:

Tom BEILER, prénommé, et

Françoise BEILER-LEESCH, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

2.- Le siège social est établi à 47, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

La présente Société est à considérer comme société civile immobilière familiale, les associés étant mariés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2013159815/100.

(130196493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

**BDC Dovana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.400.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BBTPS S.à r.l. (previously Bridgepoint Development Capital I Investments S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 152.023,

hereby represented by Mrs Christine MATHY, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 21<sup>st</sup>, 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of BDC Dovana S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg

company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to

the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board" or the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be

deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

### **13.8**

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31<sup>st</sup> December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder

may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

## 17. Interpretation and Luxembourg law

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been all subscribed by BBTPS S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31<sup>st</sup>, 2014, provided that the first annual general meeting of shareholders which shall adopt the accounts as at December 31<sup>st</sup>, 2014 shall be held on April 21<sup>st</sup>, 2015 latest.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - a) Mr Davy BEAUCE, born on December 30<sup>th</sup>, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
  - b) Mr Christophe GAMMAL, born on August 9<sup>th</sup>, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;
  - c) Mrs Daphne CHARBONNET, born on January 30<sup>th</sup>, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
  - d) Mr Michael GOOSSE, born on May 29<sup>th</sup>, 1977 in Libramont, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
  - e) Mr Paul GUNNER, born on March 5<sup>th</sup>, 1973 in Cassington, United Kingdom, with professional address at 30, Warwick Street, W1B 5AL London, United Kingdom; and
  - f) Mr Charles BARTER, born on April 5<sup>th</sup>, 1962 in Guildford, United Kingdom, with professional address at 30, Warwick Street, W1B 5AL London, United Kingdom.
- 2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

BBTPS S.à r.l. (précédemment Bridgepoint Development Capital I Investments S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.023,

représentée par Madame Christine MATHY, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée à Luxembourg, en date du 21 octobre 2013.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de BDC Dovana S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

#### 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### 13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

### 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été toutes souscrites par BBTPS S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014, tout en sachant que la première assemblée générale annuelle des associés, appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2014 devra se tenir au plus tard le 21 avril 2015.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Davy BEAUCE, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Monsieur Michaël GOOSSE, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

e) Monsieur Paul GUNNER, né le 5 mars 1973 à Cassington, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume Uni; et

f) Monsieur Charles BARTER, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2013. LAC/2013/49260. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155187/537.

(130190554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Landco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 54, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165572/9.

(130202632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

**Lux Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 181.533.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster.

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft Schweizer Rechts „Swiss Resources Group AG“, mit Gesellschaftssitz in CH-6301 Zug, Obmoos, 4, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.026.554-9, hier kraft Vollmacht vertreten durch Max MAYER, Privatangestellter, geschäftlich ansässig in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) urkundlich festzustellen, wie hiermit beschlossen wird und deren Satzung wie folgt lautet:

**A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhaber der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner jeweils aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“), sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Die Gesellschaft kann ein Portfolio aus Beteiligungen und Rechten jeglicher Art sowie sonstigen Arten der Beteiligung an Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg und an ausländischen Unternehmen erwerben, schaffen, halten, entwickeln und realisieren, die u.a. die Ausbeutung, den Transport, die Verteilung, die Lagerung, den Handel und die Vermarktung von Kupfer verfolgen, unabhängig davon, ob diese Unternehmen bestehen oder erst gegründet werden, insbesondere im Wege der Zeichnung, der Übernahme durch Kauf, Verkauf oder Umtausch von Wertpapieren bzw. Rechten irgendwelcher Art, wie etwa Aktieninstrumenten, Schuldtiteln, Patenten und Lizenzen, und sie darf das betreffende Portfolio verwalten und beherrschen.

Die Gesellschaft darf des Weiteren:

- jegliche Form von Sicherheiten für die Erfüllung der Verpflichtungen der Gesellschaft und jeglicher Unternehmen, an denen sie eine unmittelbare bzw. mittelbare Beteiligung oder Rechte irgendwelcher Art hält bzw. in die die Gesellschaft auf andere Weise investiert hat oder die Teil des gleichen Konzerns ist wie die Gesellschaft, und für die Erfüllung der Verpflichtungen von Organmitgliedern oder Beauftragten der Gesellschaft oder eines Unternehmens, an dem die Gesellschaft eine unmittelbare bzw. mittelbare Beteiligung oder Rechte irgendwelcher Art hält bzw. in die sie auf andere Weise investiert hat oder die Teil des gleichen Konzerns ist wie die Gesellschaft, gewähren, und

- Darlehen an Unternehmen vergeben bzw. die Unternehmen anderweitig unterstützen, an denen sie eine unmittelbare bzw. mittelbare Beteiligung oder Rechte irgendwelcher Art hält bzw. in die die Gesellschaft auf andere Weise investiert hat oder die Teil des gleichen Konzerns sind wie die Gesellschaft.

Die Gesellschaft darf alle Transaktionen tätigen, die unmittelbar oder mittelbar ihrem Gesellschaftszweck dienen. Im Rahmen dieses Gesellschaftszwecks darf die Gesellschaft insbesondere:

- durch Kreditaufnahme irgendeiner Art und durch die Ausgabe von Wertpapieren und Schuldtiteln, einschließlich Anleihen, durch die Annahme anderer Formen von Investitionen und durch die Vergabe von Rechten irgendwelcher Art Kapital aufnehmen,

- Sicherheiten bestellen,

- sich an der Gründung, Entwicklung und/oder der Kontrolle von Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland beteiligen, und

- als Gesellschafter bzw. Anteilsinhaber mit unbeschränkter und beschränkter Haftung für die Schulden und Verpflichtungen von luxemburgischen und ausländischen Unternehmen handeln.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Lux Copper S.à r.l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch Beschluss des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland aufgrund einer Entscheidung der Geschäftsführung eröffnen.

Sollten nach Ansicht der Geschäftsführung außergewöhnliche politische, militärische Ereignisse vorliegen oder bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die ungestörte Kommunikation zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, so kann der Sitz bis zur vollständigen Behebung dieser ungewöhnlichen Umstände zeitweilig ins Ausland verlegt werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet einer solchen zeitweiligen Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## B. Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000), aufgeteilt in einhundertdreiundfünfzigtausendundvierzig (153.040) Anteile der Anteilklasse A und sechsundvierzigtausendneuhundertsechzig (46.960) Anteile der Anteilklasse B, alle Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro Cent (EUR 0,10) pro Anteil und vollständig eingezahlt.

**Art. 7.** Das genehmigte Gesellschaftskapital ist auf fünfzigtausend (EUR 50.000) festgesetzt, welches in dreihunderttausend (300.000) Anteile der Anteilklasse A und in zweihunderttausend (200.000) Anteile der Anteilklasse B eingeteilt ist.

Die Geschäftsführung ist befugt das aktuelle Gesellschaftskapital bis zur erlaubten Kapitalsumme von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000), von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen. Diese Zeitspanne kann in Übereinstimmung mit den in Artikel 18 vorgeschriebenen Bedingungen, verlängert werden.

Im Falle einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals haben die Inhaber von Anteilen der Anteilklasse A ein pro rata Vorzugsrecht auf Anteile der Anteilklasse A und die Inhaber von Anteilen der Anteilklasse B ein pro rata Vorzugsrecht auf Anteile der Anteilklasse B, außer die entsprechenden Anteilsinhaber verzichten auf ihr Vorzugsrecht.

Im Falle einer Zeichnung von neuen, im Rahmen des genehmigten Gesellschaftskapitals ausgegebenen Anteilen, müssen die bestehenden Anteilsinhaber, nach Verzicht auf ihr Vorzugsrecht, die neuen (d.h. nicht bestehende) Anteilsinhaber genehmigen und als neue Anteilsinhaber anerkennen.

Die Geschäftsführung ist hiermit befugt die Bezugsbedingungen, welche einer Anteilszeichnung vorangehen festzulegen, oder sie kann von Zeit zu Zeit beschließen, die Kapitalerhöhung durch die Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven der Gesellschaft in Kapital ganz oder teilweise durchzuführen und die Vergabe von vollständig eingezahlten Anteilen anstatt von Dividenden an die Anteilsinhaber auszuzahlen.

Jedes Mal, wenn die Geschäftsführung, eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss dieser Artikel 7 dem entsprechend abgeändert werden und die Geschäftsführung muss gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten oder eine Person damit beauftragen, die nötigen Schritte einzuleiten, um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Anteile der Gesellschaft werden ausschließlich als Namensanteile ausgegeben.

Jeder Anteil gewährt jeweils eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung in einer Gesellschafterversammlung der anderen Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Weder Gläubiger noch Rechtsnachfolger oder Erben können aus jedwedem Grund Siegel auf den Vermögenswerten oder Unterlagen der Gesellschaft anbringen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt nicht durch die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

### C. Geschäftsführung

**Art. 11.** Die Gesellschafterversammlung ernennt die Geschäftsführer und bestimmt die Dauer ihres Mandats sowie ihre Vergütung. Die Geschäftsführer können jederzeit ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Solange die Swiss Resources Group AG, vorgenannt, Anteile an der Gesellschaft hält, wird die Gesellschaft durch eine Geschäftsführung, bestehend aus mindestens fünf (5) Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen und welche entweder „Geschäftsführer A“ oder „Geschäftsführer B“ sind, verwaltet. Drei (3) Geschäftsführer werden aus einer durch die Swiss Resources Group AG vorgeschlagenen Liste von „Geschäftsführer A“-Kandidaten ausgewählt. Die zwei (2) verbleibenden Geschäftsführer werden aus der durch den oder die anderen Gesellschafter vorgeschlagenen Liste von „Geschäftsführer B“-Kandidaten ausgewählt.

Ab dem Zeitpunkt wo die Swiss Resources Group AG keine Anteile mehr an der Gesellschaft hält, wird die Gesellschaft durch eine Geschäftsführung, bestehend aus mindestens fünf (5) Geschäftsführern verwaltet, die nicht Gesellschafter sein müssen und die nicht in „Geschäftsführer A“ oder „Geschäftsführer B“ eingeteilt sind.

Sollte die Gesellschaft nur einen (1) Gesellschafter haben, kann die Geschäftsführung aus mindestens einer (1) oder maximal zwei (2) Personen bestehen, welche nicht in „Geschäftsführer A“ oder „Geschäftsführer B“ eingeteilt sind.

Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten wie folgt verpflichtet: (i) wenn die Gesellschaft durch einen (1) Geschäftsführer verwaltet wird, durch die Unterschrift dieses alleinigen Geschäftsführers, (ii) wenn die Gesellschaft durch zwei (2) Geschäftsführer verwaltet wird, durch die gemeinsame Unterschrift von diesen zwei (2) Geschäftsführern oder (iii) im Falle von A und B Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführer A und eines Geschäftsführer B.

Besondere Vollmachten können durch die Geschäftsführung privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden.

**Art. 12.** Die Geschäftsführung bestimmt aus dem Kreise der Geschäftsführer A einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied der Geschäftsführung sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist die Geschäftsführung unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder gemeinsam durch einen Geschäftsführer A und einen Geschäftsführer B einberufen. Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in den Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführungssitzung. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführungsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jeder Geschäftsführer erhält mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Telefax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen der Geschäftsführung, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss der Geschäftsführung festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in der Sitzung der Geschäftsführung aufgrund einer schriftlich, durch Telefax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel, erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Vorbehaltlich der nachfolgenden Darlegungen in Artikel 20., werden Beschlüsse der Geschäftsführung mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Telefax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll, welches von jedem Geschäftsführer unterzeichnet werden muss. Ein derartiger Beschluss wird zu dem Zeitpunkt, zu dem der letzte Geschäftsführer ihn unterzeichnet, wirksam.

**Art. 13.** Die Protokolle aller Geschäftsführungssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 14.** Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

**Art. 15.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 16.** Auf der Grundlage einer von ihnen erstellten Zwischenbilanz, ausweislich derer ausreichende Gelder zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, können die Geschäftsführer entscheiden, Zwischengewinne auszuschütten, vorausgesetzt, dass der Ausschüttungsbetrag nicht höher ist als der seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erzielte Gewinn zuzüglich Gewinnvorträge und ausschüttbarer Rücklagen, aber abzüglich Verlustvorträge und Gelder, die aufgrund gesetzlicher Bestimmungen oder dieser Satzung als Reserven eingebracht werden.

#### **D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Gesellschafter - Versammlungen**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Ein Gesellschafter kann sich bei jeder Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich einen Vertreter benennt, entweder per Original, Fax oder E-Mail, die mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist (die nach luxemburgischem Recht gültig ist). Der Vertreter muss kein Gesellschafter sein.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und befinden, dass sie alle ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, ist eine Einberufung entbehrlich.

**Art. 18.** Die Gesellschafter können die Änderung der Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig beschließen.

Jede Abänderung der Satzung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich der nachfolgenden Darlegungen im nachfolgenden Artikel 20., sind alle anderen Beschlüsse der Gesellschafter nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes von 1915 zustehen.

#### **E. Spezielle Befugnisse der Geschäftsführung oder der Gesellschafterversammlung**

**Art. 20.** Folgende Beschlüsse müssen entweder einstimmig von allen Geschäftsführern angenommen werden oder bedürfen der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten:

- Aufnahme und Gewährung von Darlehen;
- Ausgabe von Wertpapieren und Schuldtiteln;
- Gewährung von Sicherheiten;
- Rechtsgeschäfte mit Gesellschaftern oder mit den Gesellschaftern nahestehenden Personen, welche Teil der Geschäftsführung oder Teil der Gesellschafter sind;
- Verfügung über wesentliche Vermögenswerte der Gesellschaft, insbesondere die Übertragung von Beteiligungen oder Verträgen, oder Übertragung von Beteiligungen („Share Deal“) oder Unternehmensteilen („Asset Deal“);
- Liquiditätsbündelung („cash pooling“);
- Transaktionen welche einen Wert von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) überschreiten;
- Beraterverträge aller Art
- Lohn, Gehalts- und Inzentivierungsverträge mit Mitarbeitern, Geschäftsführung oder Dritten Parteien
- alle Geschäfte welche die Beteiligungen der Gesellschaft betreffen (inklusive die Gründung von Tochtergesellschaften, Anpassungen des Gesellschaftskapitals, Liquidation, Abspaltung, Verschmelzung, Joint Ventures oder die Ausübung von den Stimmrechten, usw.).

#### **F. Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse - Gewinnausschüttungen**

**Art. 21.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 22.** Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres wird ein Jahresabschluss aufgestellt und der oder die Geschäftsführer stellen eine Bilanz auf, in der sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss und die Bilanz nehmen.

Solange die Swiss Resources Group AG Anteile an der Gesellschaft hält, kann Swiss Resources Group AG die Bilanz der Gesellschaft in der eigenen Bilanz konsolidieren.

**Art. 23.** Fünf Prozent (5%) des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes werden jeweils der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Gesellschafterversammlung entscheidet, auf Vorschlag der Geschäftsführung und im gesetzlich vorgegebenen Rahmen, ob und in welchem Umfang der restliche Jahresreingewinn verwendet wird.

Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten. Ausschüttungen werden jeweils wie folgt ausgezahlt:

- ein Prozent (1%) an die Inhaber der Anteilsklasse A;
- neunundneunzig Prozent (99%) an die Inhaber der Anteilsklasse B.

Die Geschäftsführung kann Zwischendividenden in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes von 1915 beschließen und ausschütten.

Jede Ausschüttung, die nicht innerhalb von fünf Jahren nach ihrer Festsetzung eingefordert wurde, verfällt und geht an die Gesellschaft zurück.

### G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

**Art. 24.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

**Art. 25.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Alle einhundertdreißigtausendvierzig (153.040) Anteile der Anteilsklasse A und alle sechshundertsechzig (46.960) Anteile der Anteilsklasse B mit einem Nennwert von je zehn Euro Cent (EUR 0,10) pro Anteil wurden von der vorgenannten Gesellschaft „Swiss Resources Group AG“ gezeichnet.

Die Gesellschafterin hat ihre Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Kapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) verfügen kann, was dem Notar nachgewiesen wurde, was dieser anerkennt.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.100,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat die Erschienene folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in 1, rue Goethe, L-1637 Luxemburg.
- 2.- Zum Geschäftsführer für eine unbegrenzte Dauer wird ernannt:

Herr Christian MOOS, Kaufmann, geboren in Zug, am 5. Mai 1978, wohnhaft in Albisstrasse 62, CH-8038 Zürich.

3.- Die Gesellschaft wird rechtmäßig wie folgt verpflichtet: (i) wenn die Gesellschaft durch einen (1) Geschäftsführer verwaltet wird, durch die Unterschrift dieses alleinigen Geschäftsführers, (ii) wenn die Gesellschaft durch zwei (2) Geschäftsführer verwaltet wird, durch die gemeinsame Unterschrift von diesen zwei (2) Geschäftsführern oder (iii) im Falle von A und B Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführer A und eines Geschäftsführer B.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerziellen Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch den Komparenten anerkannt wurde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4335. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013158054/260.

(130193830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**CRECHE ATTITUDE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.278.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 25 novembre 2013*

L'associée unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013, Monsieur Xavier OUVRARD, Directeur Général de Crèche Attitude SAS, résidant au 10 Chemin du Maupas à FR - 13011 Marseille, comme nouveau gérant, en remplacement de la gérante démissionnaire, Madame Anne-Charlotte ROUSSEAU.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165386/14.

(130202598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Constellation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

—  
EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 novembre 2013 de son mandat de Commissaire de la société CONSTELLATION INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.129 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013165382/16.

(130202546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**Fidufisc International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 172.107.

—  
Par la présente, la société FIDUFISC SA (RCS N° B 73.560), dénonce avec effet IMMEDIAT le siège social de l'association FIDUFISC INTERNATIONAL SARL Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172107 de son adresse actuelle:

9a Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 NOVEMBRE 2013.

FIDUFISC S.A.

L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Référence de publication: 2013165451/13.

(130202668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

---

**S.S.I. Partner G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 56.724.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.I. Partner G.m.b.H.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013165106/11.

(130202007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---